

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 28 mars 2024

**Délibération n°2024-064 - Finances - Budgets primitifs 2024 – Budget annexe – Port  
de Plaisance**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstentions	2
Suffrage exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017),  
Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE  
(à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN,  
Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY,  
Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI,  
Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU,  
Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINE,  
Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE,  
Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON,  
Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération  
N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT,  
Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER  
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE  
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD  
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET  
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY  
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Les projets de budgets primitifs, accompagnés des comptes administratifs 2023, ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante 12 jours calendaires avant la réunion du conseil communautaire du 28 mars 2024, soit le 15 mars 2024.

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération s'est tenu lors du conseil communautaire du 8 février dernier.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2024 reprend les résultats de l'exercice 2023.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE :

Le budget annexe port de plaisance s'équilibre à 151 479,55 € en section de fonctionnement et à 541 699,74 € en section d'investissement.

Budget annexe Port de plaisance					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	106 350,00 €	70	Produits des services et du domaine	9 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	74	Dotations subventions et participations	
66	Charges financières	2 315,00 €	75	Autres produits de gestion courante	90 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €			
68	Dotations aux provisions	325,00 €			
022	Dépenses imprévues	- €	77	Produits exceptionnels	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>111 990,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>99 850,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	30 989,55 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	8 500,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	2 500,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>39 489,55 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>151 479,55 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>102 350,00 €</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	49 129,55 €
<b>Total cumulé</b>		<b>151 479,55 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>151 479,55 €</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	150 045,19 €
21	Immobilisations corporelles	226 500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
16	Emprunts et dettes assimilés	33 500,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	
020	Dépenses imprévues	- €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
<b>Restes à réaliser</b>			<b>Restes à réaliser</b>		
23	Immobilisations en cours	241 105,56 €	13	Subventions d'investissement reçues	352 165,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>521 105,56 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>502 210,19 €</b>
040	Op d'ordre de transfert entre sections	2 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	30 989,55 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	8 500,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>39 489,55 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>523 605,56 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>541 699,74 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	18 094,18 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	- €
<b>Total cumulé</b>		<b>541 699,74 €</b>	<b>Total cumulé</b>		<b>541 699,74 €</b>

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe port de plaisance pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

### Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité (2 abstentions : MM. Patrick GAUTHIER et Yann MOREAU) de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe port de plaisance pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Christophe BAGUET

Pour extrait conforme  
Le Président  
Pascal GOUHOUBY



Certifié exécutoire le **5 AVR. 2024**  
Date de mise en ligne le **5 AVR. 2024**  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site de réception préfectoral.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240405-2024-064-DE  
Date de réception préfecture : 05/04/2024